



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20260604-ARR26-180-AR
Date de télétransmission : 05/06/2026
Date de réception préfecture : 05/06/2026

DIRECTION DES SPORTS
☎ 01.89.12.42.05

Publié le
05 JUIN 2026

ARRETE MUNICIPAL

OBJET : Autorisation accordée à Monsieur Philippe SUDRE, Président du Red Star Club de Champigny et Monsieur REMY Jérôme représentants de l'association, RSCC (Red Star Club de Champigny) Section Rugby, dont le siège social est situé au 9 Avenue la Fontaine à Champigny-sur-Marne, d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 2^{ème} catégorie dans le cadre du **Tournoi de Rugby Dilleman** qui se tiendra, **le samedi 6 juin 2026 de 9H00 à minuit** au Complexe Nelson Mandela, 134, Rue de Bernau - Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne).

Le Maire de Champigny-sur-Marne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1 et L.2212-2 ;

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L.3321-1 et L.3334-1 à L.3335-4 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008/5324 du 22 décembre 2008 portant interdiction d'établissement des débits de boissons autour de certains édifices et bâtiments ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016/3254 du 14 octobre 2016 portant réglementation des heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons à consommer sur place dans le Val-de-Marne ;

Vu la demande présentée par Monsieur Philippe SUDRE, Président du Red Star Club de Champigny et Monsieur REMY Jérôme représentants de l'association, RSCC (Red Star Club de Champigny) Section Rugby, dont le siège social est situé au 9 Avenue la Fontaine à Champigny-sur-Marne, d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 2^{ème} catégorie dans le cadre du **Tournoi de Rugby Dilleman** qui se tiendra, **le samedi 6 juin 2026 de 9H00 à minuit** au Complexe Nelson Mandela, 134, Rue de Bernau - Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne).

ARRÊTÉ

Accusé de réception en préfecture
04/219400173-20260604-ARR26-180-AR
Date de télétransmission : 05/06/2026
Date de réception préfecture : 05/06/2026

ARTICLE 1 : DONNE AUTORISATION à Monsieur Philippe SUDRE, Président du Red Star Club de Champigny et Monsieur REMY Jérôme à ouvrir un débit de boissons temporaire de 2^{ème} catégorie **le samedi 6 juin 2026 de 9H00 à minuit** au Complexe Nelson Mandela, à l'occasion du **Tournoi de Rugby Dilleman** à Champigny-sur-Marne.

ARTICLE 2: INDIQUE que la Directrice Générale des Services de la Commune est chargée de l'exécution du présent arrêté et notamment de faire procéder à son affichage.

ARTICLE 3 : DIT que l'ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Commissaire de Police de Champigny-sur-Marne ;
- Monsieur Philippe SUDRE, Président du Red Star Club de Champigny et Monsieur REMY Jérôme représentants l'association RSCC Section Rugby.

Fait à Champigny-sur-Marne le 4 juin 2026

M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller Régional d'Ile-de-France

